

#### Votre contact

Madame Christelle COUE-ROBELIN  
05 49 61 20 66  
couec@poitou.ifrb.fr

#### Durée

2,00 jour(s)  
14:00 heures

#### Public

Tout travailleur chargé d'exécuter des travaux, et/ou d'installer, de faire fonctionner et d'entretenir les matériels qui lui sont confiés, dans le respect des procédures ou du mode opératoire.

#### 10 stagiaires maximum par stage

#### Pré-requis

Parler et écrire le français.

Présentation par l'employeur, d'un document attestant l'**aptitude médicale au poste de travail du travailleur**, délivré par le médecin du travail de l'entreprise (**spécificités relatives au port des équipements de protection respiratoire**).

Le stagiaire doit également disposer des **EPI de base** (tenue de travail, chaussures de sécurité, casque et une paire de gants). **En l'absence, il ne pourra pas participer aux exercices pratiques, et par conséquent l'attestation de compétence ne pourra pas être validée et délivrée.**

#### Moyens pédagogiques et supports

Diaporama, discussions, étude de cas. Matériel dictactique présentant des situations de travail dans lesquelles l'amiante peut être rencontré (installations de chauffage, couverture de toiture, éléments de construction...).

#### Objectifs de la formation

Se former à la prévention des risques liés à l'amiante en vue d'obtenir l'attestation de compétence « Personnel opérateur de chantier »

#### Programme

##### Les effets de l'amiante (1 h)

Caractéristiques et propriétés de l'amiante  
Produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante  
Produits ou procédés de substitution de l'amiante  
Diagnostic amiante

##### Les effets sur la santé (2,5 h)

Connaître le danger Amiante  
Aspect médical  
Atteintes pleurales, pulmonaires...  
Les maladies professionnelles

##### Les dispositifs du Code du Travail (3,5 h)

Généralités réglementaires  
Le code de la santé publique  
Les principes généraux de Prévention  
Le document Unique  
Le plan de prévention  
Le CSPS  
Rôles et responsabilités des différents acteurs de la Prévention  
Sanction pénale / droit de retrait  
La gestion des déchets

##### La protection des travailleurs (4 h)

Les moyens de protections collectives  
Les moyens de protection individuelle  
Le suivi médical

##### Application pratique (3 h)

La plateforme pédagogique  
Les modes opératoires  
Travaux pratiques

**Attestation de compétence délivrée** si réussite à une évaluation théorique de 20 minutes réalisée à partir d'un questionnaire au choix multiple et à une évaluation pratique d'une heure en continu incluant l'analyse d'une situation concrète adaptée à l'activité.

